

**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ**

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette à Sainte-Ursule, le 15 octobre 2020 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Barbara Paillé.

15 octobre 2020

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont, présidente  
M. Jonathan Lacourse, Maskinongé  
Mme Sylvie Noël, Louiseville  
M. André Clément, Saint-Justin  
Mme Isabelle Bouchard, Saint-Léon-le-Grand

Étaient aussi présents :

M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier  
M. Francis Morel-Benoît, responsable des opérations

Étaient absents :

M. Gaétan Beauclair, Yamachiche  
Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la présidente d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2020
4. Dépôt et adoption de la correspondance
5. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
6. Approbation du paiement des comptes
7. Dépôt des résultats financiers au 30 septembre 2020
8. Consommation hebdomadaire
9. Suivi des nappes de la Régie
10. Pluviométrie
11. Information sur les opérations et équipements
  - 11.1 Rapport d'activités de Francis Morel-Benoît

12. Organisme des Bassins Versants – Rivière du Loup – Yamachiche et Maskinongé
13. Varia
  - 13.1 Dossier Yamachiche
  - 13.2 Ponceau du MTQ route Barthélemy – Mandat à Morency société d’avocats
  - 13.3 Calendrier des réunions régulières du conseil d’administration de la Régie d’Aqueduc de Grand Pré pour l’année 2021
14. Période de questions
15. Levée de l’assemblée

2020-10-143

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l’unanimité des membres présents d’adopter l’ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil d’administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**POUR CE MOTIF :**

2020-10-144

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu à l’unanimité des membres présents d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2020.

**4. DÉPÔT ET ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE**

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 17 septembre 2020 et résume les communications ayant un intérêt public.

2020-10-145

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l’unanimité des membres présents de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d’Aqueduc de Grand Pré.

**5. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 13 octobre 2020;

**POUR CE MOTIF :**

2020-10-146 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

**6. APPROBATION DES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 13 octobre 2020;

**POUR CE MOTIF :**

2020-10-147 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de deux cent quatorze mille huit cent vingt-neuf et cinquante-cinq (214 829,55 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 15 octobre 2020.

---

Mario Paillé, trésorier

**7. DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 30 septembre 2020 préparé en date du 7 octobre 2020;

**POUR CE MOTIF :**

2020-10-148 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 30 septembre 2020.

**8. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE**

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 13 octobre 2020 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

**9. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE**

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 4 octobre 2020 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

**10. PLUVIOMÉTRIE**

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 5 octobre 2020 relativement à la pluviométrie.

## **11. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS**

### **11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRANCIS MOREL-BENOÎT**

Rapport de Monsieur Francis Morel Benoit sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- Le nettoyage des réservoirs a été fait.
  - Le Sprinter a une glow plug qui a fait défaut. Nous l'avons fait réparer au garage Marcelin Diésel.
  - Mathieu a remplacé les freins arrière du F-150.
  - Le forage des trois piézomètres au BSA est terminé.
- 

**CONSIDÉRANT QUE** M. Yves Leblanc, hydrogéologue mentionne qu'il est requis de faire l'arpentage des trois (quatre si on ajoute le FE-09) forages afin d'obtenir les coordonnées X et Y, ainsi que l'altitude du sol et du couvercle des puits;

#### **POUR CE MOTIF :**

2020-10-149

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents de recourir aux services de l'arpenteur-géomètre Denis Lahaie pour ce mandat.

---

- La vérification annuelle des débitmètres a été faite.
  - Annie Francoeur est en arrêt de travail pour environ 6 semaines puisqu'elle s'est fracturé le pied gauche chez elle. Elle devrait revenir au début novembre. Mathieu Lafontaine devait finir de travailler le 30 octobre mais nous aimerions le garder jusqu'au retour d'Annie.
- 

2020-10-150

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents de garder Mathieu Lafontaine à l'emploi de la Régie jusqu'au retour d'Annie Francoeur.

---

- Le nettoyage du puits SA-24 sera fait la semaine prochaine par R.J. Lévesque et la firme Akifer.
- Le remplacement des toitures des 3 puits est terminé.
- Suivi de la télémétrie.

## **12. ORGANISMES DES BASSINS VERSANTS – RIVIÈRE DU LOUP-YAMACHICHE ET MASKINONGÉ**

Aucun développement.

### **13. VARIA**

#### **13.1 DOSSIER YAMACHICHE**

Un résumé est fait de la conférence téléphonique tenue entre l'expert commun, le personnel technique et les ingénieurs de la municipalité de Yamachiche, de l'entreprise Olymel et de la Régie.

#### **13.2 PONCEAU DU MTQ ROUTE BARTHÉLEMY – MANDAT À MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS**

**CONSIDÉRANT QUE** le MTQ demande à la Régie de déplacer sa conduite sur la route Barthélemy afin de procéder au remplacement d'un ponceau par un pont;

**CONSIDÉRANT QU'**une fonctionnaire du MTQ confirme par courriel à la Régie que le ministère payera la totalité des travaux mais que la date fixée par le MTQ devra être respectée;

**CONSIDÉRANT QUE** pour le conseil d'administration de la Régie, un simple courriel n'est pas suffisant;

**CONSIDÉRANT QUE** pour le conseil d'administration de la Régie, le délai de réalisation des travaux est très court compte tenu de toutes les contraintes et procédures qui doivent être respectées;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Régie désire une entente signée avec le MTQ ayant pour but d'établir les conditions à respecter de chacun des partis, d'assurer la pérennité de son réseau à long terme et avoir une servitude permanente d'accès à sa conduite.

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Régie désire obtenir le support de ses avocats dans ce dossier;

#### **POUR CES MOTIFS :**

2020-10-151

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents de permettre à la présidente et au secrétaire-trésorier de recourir aux services de la firme Morency société d'avocats pour la rédaction d'une entente à survenir avec le MTQ et pour toutes autres interventions nécessaires relativement à ce dossier.

#### **13.3 CALENDRIER DES RÉUNIONS RÉGULIÈRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ POUR L'ANNÉE 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 597 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil d'administration se réunit aux époques qu'il détermine par résolution ;

**POUR CE MOTIF :**

2020-10-152

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré pour l'année 2021, qui se tiendront au Centre communautaire Jacques-Charette de Sainte-Ursule à 19 h 30 :

Jeudi 21 janvier 2021	Aucune réunion en juillet
Jeudi 18 février 2021	Jeudi 19 août 2021
Jeudi 18 mars 2021	Jeudi 16 septembre 2021
Jeudi 15 avril 2021	Jeudi 21 octobre 2021
Jeudi 20 mai 2021	Jeudi 18 novembre 2021
Jeudi 17 juin 2021	Jeudi 9 décembre 2021

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise aux directeurs généraux de chaque municipalité membre de la Régie d'aqueduc de Grand Pré pour affichage.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est mentionnée.

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

**POUR CE MOTIF :**

2020-10-153

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents que la présente assemblée soit levée à 21 h 15.

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire Trésorier

